

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 16 (1908)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Mort d'un officier vaudois à la Bérésina  
**Autor:** Burnand, Aug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-16061>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MORT D'UN OFFICIER VAUDOIS A LA BÉRÉSINA 1812

L'an mil huit cent quinze et le dix-huitième May. A l'audience du Juge de Paix du Cercle de Moudon, sur la requérition de Monsieur le Lieutenant-Colonel François-Louis-Benjamin Burnand de cette Commune, tendante à faire appeler en cette audience le sieur Jaques Voruz, attaché au corps de l'artillerie du 1<sup>er</sup> Régiment Suisse, à l'effet qu'il ait à déclarer sous serment toutes les circonstances à sa connaissance sur la mort de Monsieur David-Louis-Benjamin Burnand, fils du requérant, capitaine commandant la compagnie d'artillerie du même Régiment; le dit sieur Voruz évoqué, ayant comparu, après avoir solennisé le serment requis, il lui a été formé les interrogations suivantes :

D. — Votre nom, âge et origine?

R. — Jaques-Simeon ffeu Abraam Voruz âgé d'environ quarante ans, né à Moudon d'où je suis bourgeois.

D. — Avez-vous connu Monsieur David-Louis-Benjamin Burnand de Moudon, capitaine commandant la Comp<sup>e</sup> d'artillerie attachée au 1<sup>er</sup> Régiment Suisse au service de France?

R. — J'ai connu Monsieur David-Louis-Benjamin Burnand, fils de M. le Colonel Burnand de Moudon, qui a été mon capitaine dans la Légion suisse à Berne, et qui a été ensuite capitaine commandant de l'artillerie du 1<sup>er</sup> Régiment Suisse, lequel ayant appris que je m'étais engagé dans le Régiment, me proposa en 1809, le 20<sup>e</sup> novembre, de m'engager dans sa compagnie d'artillerie, dans laquelle j'ai servi sous les ordres du dit M. Burnand jusques à la fin de 1812.

Mon capitaine reçut ordre à Sémo en Lithuanie, le 5<sup>e</sup> no-

vembre même année, de partir pour Orza avec un parc d'artillerie qu'il commandait en chef, par ordre du Maréchal Oudinot, s'entend le parc du 2<sup>e</sup> corps d'armée Régimentaire. Cette artillerie ainsi commandée arriva à Orza le 10<sup>e</sup> dit. Mon capitaine M. Burnand qui avait déjà alors les jambes gelées à son arrivée à Leppel, pour avoir cheminé constamment sur son mulet, entra à l'Hopital d'Orza le lendemain 11<sup>e</sup>. Je lui avais déjà coupé sur les jambes ses bottes à Leppel, il sortit de l'Hopital d'Orza très malade, le 20<sup>e</sup> du même mois, pour suivre l'armée sur un traineau que je conduisais moi-même. Le 27 novembre nous arrivâmes à Borishof dans l'intention de passer le même pont que l'armée avait trajeté sur la Bérézina, lequel pont se trouva rompu et nous fûmes fait prisonniers de guerre entre la Bérézina et Borishof avec le 9<sup>e</sup> corps d'armée sous les ordres du général Partenon.

La nuit du 27 au 28, le général Russe qui commandait l'armée qui nous a fait prisonniers donna une sauve-garde à mon capitaine et le fit loger dans une chambre à Borishof où il y avait beaucoup de prisonniers blessés et malades. Une demie heure après, la sauve-garde nous a abandonnés et incontinent des cosaques et autres soldats Russes entrèrent dans la chambre où nous avions été placés, prirent le portemanteau de Monsieur Burnand, ses épaulettes et le dépouillèrent complètement, ne lui laissant que sa chemise et son caleçon. Ils lui ont pris aussi son cheval et sa voiture. Ils m'ont pareillement dépouillé de pied en cape même ma chemise en m'en donnant une très mauvaise. Le voltigeur Krail, qui était aussi auprès de mon capitaine pour le soigner, a été aussi dépouillé comme moi. Ce même Krail partit le 1<sup>er</sup> Décembre pour suivre une colonne de prisonniers, et moi qui avais toujours eu la confiance de mon capitaine depuis que j'étais sous ses ordres, ai continué à lui donner tous mes soins jusques au troisième du même mois de Décembre que mon dit capitaine mourut environ midi, en ma présence

dans la même chambre où il avait été transporté. Son corps fut le même jour enterré par des Russes. Je suis resté encore deux jours dans la chambre et je fis partie d'une colonne de six cent prisonniers qui fut conduite sur les derrières de l'armée russe.

D. — Monsieur Burnand dans son lit de mort vous a-t-il chargé de quelques commissions pour ses parents?

R. — Non.

Lu et confirmé par sa signature, à Moudon, le susdit jour 18 May 1815. Signé Jaques Voruz.

Pour extrait conforme au Registre des audiences, pour être expédié à Monsieur le requérant sous les sceau et signature du dit Juge de paix, le dit jour 18<sup>e</sup> May 1815.

(Signé) P.-L. BURNAND, Juge de paix.

Tiré du Registre de la famille Burnand.

Berne, novembre 1907.

Aug. BURNAND.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

\* L'histoire côtoie le roman, elle le domine même souvent dans la dernière œuvre de M. Samuel Cornut. C'est à ce titre que nous pouvons recommander sans arrière-pensée la lecture de *La Trompette de Marengo* que les meilleurs et les plus impartiaux des critiques littéraires considèrent comme étant l'œuvre la plus sûre et la plus forte qu'ait écrite jusqu'ici le romancier vaudois. (Payot, éditeur, Lausanne.)

*La Trompette de Marengo* n'est pas, évidemment, une histoire savante et documentée des événements qui ont présidé, de 1798 à 1815, à la formation du canton de Vaud; on y trouvera en revanche des aperçus que les historiens laissent souvent de côté sur la mentalité de notre peuple à cette époque décisive. L'auteur, nous le savons, s'est livré à une étude très approfondie du sujet, il a scruté les textes, dépouillé les collections de journaux, interrogé les historiens, et il est arrivé à pouvoir reconstituer admirablement aussi bien la vie du peuple dans nos petites bourgades que celle